

DEMANDE DE CARTE IDENTITÉ : A EFFECTUER A LA MAIRIE DE DOMICILE

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT				
SI CARTE CARTONNÉE SI CARTE PLASTIFIÉE PÉRIMÉE DEPUIS + DE 2 ANS PASSEPORT PÉRIMÉ DEPUIS + DE 2 ANS	SI CARTE PLASTIFIÉE VALIDE OU PÉRIMÉE DEPUIS - DE 2 ANS PASSEPORT PÉRIMÉ DEPUIS - DE 2 ANS				
Acte de naissance avec filiation ORIGINAL de moins de 3 mois à demander à la Mairie de naissance	Carte Nationale d'Identité				
2 Photographies non découpées et récentes spéciales Carte d'Identité	2 Photographies non découpées et récentes spéciales Carte d'Identité				
Document avec photographie (CNI cartonnée ou plastifiée périmée depuis + de 2 ans, permis de conduire, carte SNCF, carte professionnelle, carte association, carte cantine, carnet de liaison, etc...)	Si votre situation a changé (mariage, veuvage, changement de nom) Fournir les documents officiels en attestant				
<p style="text-align: center;">1 justificatif de domicile ORIGINAL au choix</p> <ul style="list-style-type: none"> - quittance de loyer de moins de 3 mois, facture de télécommunication de moins de 3 mois - dernier avis d'imposition ou de non imposition, taxe d'habitation... - facture d'énergie et d'eau (échancier accepté)... <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><u>Pour les majeurs sans facture</u> !</p> <p>Attestation d'hébergement !</p> <p>Facture de l'hébergeant !</p> <p>CNI de l'hébergeant !</p> <p style="text-align: right;">! (+ <i>parents divorcés ou séparés</i> : ! <i>jugement du Tribunal ORIGINAL</i>)</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><u>Pour les mineurs</u></p> <p>CNI du parent</p> <p>qui complète le dossier</p> </td> </tr> </table>	<p><u>Pour les majeurs sans facture</u> !</p> <p>Attestation d'hébergement !</p> <p>Facture de l'hébergeant !</p> <p>CNI de l'hébergeant !</p> <p style="text-align: right;">! (+ <i>parents divorcés ou séparés</i> : ! <i>jugement du Tribunal ORIGINAL</i>)</p>	<p><u>Pour les mineurs</u></p> <p>CNI du parent</p> <p>qui complète le dossier</p>	<p style="text-align: center;">1 justificatif de domicile ORIGINAL au choix</p> <ul style="list-style-type: none"> - quittance de loyer de moins de 3 mois, facture de télécommunication de moins de 3 mois - dernier avis d'imposition ou de non imposition, taxe d'habitation... - facture d'énergie et d'eau (échancier accepté)... <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><u>Pour les majeurs sans facture</u> !</p> <p>Attestation d'hébergement !</p> <p>Facture de l'hébergeant !</p> <p>CNI de l'hébergeant !</p> <p style="text-align: right;">! (+ <i>si parents divorcés ou séparés</i> : ! <i>jugement du Tribunal ORIGINAL</i>)</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><u>Pour les mineurs</u></p> <p>CNI du parent</p> <p>qui complète le dossier</p> </td> </tr> </table>	<p><u>Pour les majeurs sans facture</u> !</p> <p>Attestation d'hébergement !</p> <p>Facture de l'hébergeant !</p> <p>CNI de l'hébergeant !</p> <p style="text-align: right;">! (+ <i>si parents divorcés ou séparés</i> : ! <i>jugement du Tribunal ORIGINAL</i>)</p>	<p><u>Pour les mineurs</u></p> <p>CNI du parent</p> <p>qui complète le dossier</p>
<p><u>Pour les majeurs sans facture</u> !</p> <p>Attestation d'hébergement !</p> <p>Facture de l'hébergeant !</p> <p>CNI de l'hébergeant !</p> <p style="text-align: right;">! (+ <i>parents divorcés ou séparés</i> : ! <i>jugement du Tribunal ORIGINAL</i>)</p>	<p><u>Pour les mineurs</u></p> <p>CNI du parent</p> <p>qui complète le dossier</p>				
<p><u>Pour les majeurs sans facture</u> !</p> <p>Attestation d'hébergement !</p> <p>Facture de l'hébergeant !</p> <p>CNI de l'hébergeant !</p> <p style="text-align: right;">! (+ <i>si parents divorcés ou séparés</i> : ! <i>jugement du Tribunal ORIGINAL</i>)</p>	<p><u>Pour les mineurs</u></p> <p>CNI du parent</p> <p>qui complète le dossier</p>				

IMPORTANT : ne pas apposer de signature à l'intérieur du dossier (seule la 1^{ère} page du dossier est à remplir)

La présence du demandeur est requise à la fois au moment du dépôt de la demande de CNI et lors de la remise de cette CNI.